



HORAIRE Automne 2023

ACCUEIL ST-CÔME

L'enregistrement pour la chasse à l'orignal et au chevreuil doit obligatoirement être fait par une préposée au poste d'accueil.

Les horaires sont
sujets à
changement sans
préavis et peuvent
variés selon la
température et le
lever du jour.

SEPTEMBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10- Fin pêche 7h à 18h	11 8h à 13h	12 8h à 13h	13 8h à 13h	14 8h à 16h	15 8h à 20h	16 8h à 16h
17 8h à 16h	18 8h à 13h	19 8h à 13h	20 8h à 13h	21 8h à 18h	22 8h à 20h	23 - Arc & Arb 7h à 16h
24 8h à 16h	25 8h à 13h	26 8h à 13h	27 8h à 13h	28 8h à 13h	29 8h à 20h	30 8h à 16h

OCTOBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 8h à 18h	2 8h à 13h	3 8h à 13h	4 8h à 13h	5 8h à 19h	6 8h à 20h	7 - Carabine 7h à 16h
8 8h à 16h	9 8h à 13h	10 8h à 13h	11 8h à 13h	12 8h à 13h	13 8h à 20h	14 8h à 16h
15 8h à 18h	16 8h à 13h	17 Auto-enregistrement	18 Auto-enregistrement	19 Auto-enregistrement	20 * 14h à 20h	21 * 8h à 16h
22 * 8h à 14h	23 Auto-enregistrement	24 Auto-enregistrement	25 Auto-enregistrement	26 Auto-enregistrement	27 * 14h à 19h	28 * 8h à 16h
28 * 8h à 14h	30 Auto-enregistrement	31 Auto-enregistrement				

* Ouvert seulement si beau temps.

NOVEMBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 Auto-enregistrement	2 Auto-enregistrement	3 * 14h à 18h	4 * 8h à 16h
5 * 8h à 14h	6 Auto-enregistrement	7 Auto-enregistrement	8 Auto-enregistrement	9 8h à 19h	10 8h à 20h	11 - Arc & Arb 7h à 16h
12 8h à 16h	13 8h à 13h	14 8h à 13h	15 8h à 13h	16 8h à 19h	17 - Fusil, Arc, Arb 8h à 20h	18 8h à 16h
19 8h à 18h	20 8h à 13h	21	22	23	24	25

Auto-enregistrement seulement jusqu'au printemps 2024

Prenez note qu'il n'y aura aucune circulation de VTT permise durant la période de chasse à l'orignal (arc, arbalète et carabine), soit du 23 septembre au 15 octobre 2023 inclusivement.

Seuls les membres détenteurs d'un forfait faunique ainsi que les détenteurs d'un droit journalier en chasse au petit gibier pourront circuler pendant la période de chasse à l'orignal (arc et arbalète), soit du 23 septembre au 1er octobre 2023 tout en respectant les chasseurs à l'affût et uniquement sur les chemins principaux.

La chasse au petit gibier est interdite durant la chasse à l'orignal (carabine), soit du 7 au 15 octobre 2023.

Les sentiers pédestres, les observatoires et les sentiers VTT fédérés seront fermés pendant toute la période de chasse à l'orignal (arc, arbalète et carabine), soit du 23 septembre au 15 octobre 2023 inclusivement.

Il n'y aura aucune restriction/interdiction pendant la chasse au chevreuil du 11 au 19 novembre 2023, mais nous vous demandons de respecter les chasseurs au chevreuil. Informez-vous des secteurs libres à l'accueil.

Les postes d'accueil seront fermés du 17 octobre 2023 au 8 novembre 2023 inclusivement.

Les postes d'accueil seront fermés pour le reste de la saison à partir du 21 novembre 2023.

À partir du 21 novembre 2023, s'inscrire à l'auto-enregistrement seulement.

Il est obligatoire de toujours remettre votre feuillet d'enregistrement à la sortie.